

Milord Albemarle à Oude de Saour, de  
représenter à celle de France, combien la  
Conduite de M<sup>r</sup>. de la Jonquière, est opposée  
au Traité de Paix d'Utrecht, Et la Cour de  
Londres est persuadée, que les Pretensions  
mal fondées du Gouverneur du Canada, seront  
desavouées de Sa Cour.

Mons<sup>r</sup>. Clinton, Gouverneur de la Nouvelle  
York, a eu des Informations répétées, que des  
Personnes, se disant autorisées d'un  
Commissaire de M<sup>r</sup>. de la Jonquière, construisoient  
une Fortresse sur la Rivière Oniagara, entre  
le Lac Erie et celui de Cadarackui, vers le  
Centre du Territoire des Cinq Nations Indiennes  
(appelées les Iroquois par les François) qui  
est depuis long Temps soumis à la Couronne  
de la grande Bretagne, et lesquelles par  
le Traité d'Utrecht sont reconnues, par la  
Majesté Très Chrétienne, être Sujettes de  
la grande Bretagne.

CR

Et a aussi appris, que Six Anglois qui faisoient paisiblement un Commerce legitime, avec les Indiens, qui sont en Amitié avec les Sujets du Roy avoient été arrestés, et mis dans Fers, dans les Prisons aupres d'Oniagara, traités avec des Severités, qu'on met rarement en usage, même en Temps de Guerre, entre des Nations civilisées, Et que leurs Effets avoient été saisis, par des Personnes, se disant aussi munies d'une pareille Commission.

M<sup>r</sup>. Clinton en porta Ses Plaintes à M<sup>r</sup>. de la Jonquiere, par une Lettre qu'il lui écrivit le 12. de Juin de l'Année <sup>1752</sup> dernière, avec tous les Menagemens possibles, lui demandant de vouloir faire prendre les Informations nécessaires, sur la vérité des Faits, et en faire rendre Justice; ne doutant nullement, que ce qui venoit de se passer, étoit sans Sa Connoissance et à plus forte raison sans Son Approbation.

Mais

Mais il fut surpris de la Reponse, que M<sup>r</sup>. de la Jonquiere fit à Ses Plaintes, le 10. Aout, en avouant positivement l'Etablissement qui en faisoit le Sujet, et semblant vouloir les renverser toutes, d'un seul trait, en lui mandant, (sans autre Difficulté) que lui M<sup>r</sup>. Clinton, qualifioit mal à propos, et contre Ses propres Lumieres, les Cinq Nations de Sujets du Roi de la Grande Bretagne, lesquelles, dit-il, ne l'ont jamais été.

C'est vouloir fermer les yeux de propos délibéré, sur le Traité de Paix d'Ulrecht, et notamment sur le 15.<sup>me</sup> Article, par lequel la Domination de la Grande Bretagne, sur les Cinq Nations Indiennes, est expressément reconnue, ce qui détruit tous les Raisonnemens de M<sup>r</sup>. de la Jonquiere.

Quant aux Six Prisonniers et leurs Effets, M<sup>r</sup>. de la Jonquiere dit, qu'ils ont

ont été pris faisant Commerce avec les  
Indiens d'Ohio, contraire à l'Ordonnance  
qu'il avoit rendue, portant défense aux  
Anglois d'y commercer; Et que leurs  
Effets ont été réclamés par les Sauvages,  
à titre de pillage

Il est à observer, que ce País  
appartient aux cinq Nations, et  
que les Swigtwes, et les autres Indiens  
qui l'habitent, quoi qu'ils ne soient  
pas Natifs des cinq Nations, ont été  
reçus depuis long Temps, par le  
Gouvernement de Nouvelle York,  
dans la même Convention d'Alliance  
avec les cinq Nations. Et par conséquent  
on ne reconnoit pas le Droit, que  
Mons<sup>r</sup>. de la Jonquiere cleve de rendre  
une telle Ordonnance, et la capture  
de ces six Anglois devient une  
violence, d'autant plus, injuste  
et condamnable.

Les

Les Francoiis de cette Partie du  
Monde, ne s'en sont pas tenus aux  
Excès, dont on vient de se plaindre.  
Un Corps d'environ 1200. Francoiis et  
200. Cronaques l'ayant passé près  
d'Oswego, à dessein de couper des  
Nations Indiennes qui sont du côté  
de l'Ouest, et fort attachés aux Anglois,  
et d'empêcher les Habitans de Philadelphie  
de bâtir à Ohio, ou dans son voisinage,  
ce que le Colonel Johnson mande au  
Gouverneur Clinton, par sa Lettre du 17.  
Juillet dernier, lui avoir été confirmé,  
par un Deserteur Francois, qu'il avoit  
actuellement dans sa Maison, qui vit ce  
Corps d'Hommes parti de Sadarghqui,  
dont il avertit les cinq Nations, pour  
qu'elles se tinrent sur leurs Gardes, et  
Elles lui en ont <sup>teuign</sup> temoigné toute la  
Reconnoissance possible

Les

Le Lieutenant Linderay, parti à  
Oswego, écrivit le 10<sup>e</sup> Juillet 1751. au  
Colonel Johnson, qu'un Envoyé, qui  
revenoit de chez les Messesauges,  
Nation <sup>est négative sans Alliance, savoir</sup> avec laquelle il avoit rappo  
que tous les anciens Sachims et  
Morts, et avoient été remplacés  
de jeunes Sachims, lesquels av  
confirmé leur ancienne Allian  
promis de l'Observer et de la main  
quoy qu'ils avoient été sollicité p  
les François, de ne point avoir de  
Correspondence avec les cinq Nations.

Le même Envoyé rapporta qu  
qu'il avoit été à Cadarghqui, où  
François construisoient un gros  
Vaisseau, qui devoit avoir trois M  
et qu'on lui dit, être destinés à venir  
prendre Oswego, qu'il vit six Canons  
qui devoient servir à cet usage qui avo  
neuf Pieds de Long, et étoient percés à  
gros calibre.

Mons<sup>r</sup>

Mons<sup>r</sup>. Mordant a aussi porté à Oswego, confirm  
par la lettre qu'il écrivit au Colonel Johnson le  
19<sup>e</sup> Juillet, le marche de ce corps de François et  
d'Onondagues, laquelle il apprit par quelques  
Canots commercans - et ajouta que ce corps  
étoit sous les Ordres du Sieur Billestre et du  
Chevalier Longueville, et que leurs Operations  
devoient être contre un Village de Twigtwees, où  
les Anglois batifoiient une Maison de Pierre,  
pour leur Commerce, lesquels ils devoient  
avertir de se retirer paisiblement, ou que sur  
leur refus ils les y obligeroient de force, et  
qu'ils étoient dans l'Intention d'y construire  
un Fort, et d'y laisser une Garnison de 300 Hommes.  
Que le Fils du Gouverneur de Montreal étoit  
attendu à toute heure, de passer près d'Oswego  
avec quatorze <sup>small boats</sup> Canots remplis de Soldats,  
pour former cette Garnison. Et que les Indiens  
de ce Village, étoient fort attachés aux  
Anglois, et c'étoit pour cela, que les François  
les appelloient Rebelles, et alloient disoient  
ils pour les mettre à la Raison, deux de leurs  
Chefs devant si éprouver aucune  
Misericorde et les autres être pardonnés  
s'ils se soumettent.

Et

Et l'on a appris de toutes Parts les  
Tentatives, que les François font continuellement,  
pour aliéner les Esprits des Indiens, qui sont  
Sujets de la grande Bretagne, ou en Alliance  
et en Amitié avec eux. <sup>thém</sup>

Tant d'Injustices, et de Violences  
réitérées, prouvent trop bien la nécessité  
indispensable, que la Cour de France envoie  
des Instructions positives au plutôt à  
tous les Gouverneurs dans les Indes  
Occidentales, de se desister de pareils  
Procédez, de ne point entreprendre à  
l'avenir de telles Usurpations, sur les  
Terres de la Domination de la Majesté,  
ni d'exercer aucunes Violences contre les  
Sujets, lesquelles pourroient dans la  
Suite devenir fatales à la bonne  
Intelligence, que la Majesté desire  
d'entretenir avec la Majesté Très  
Chrétienn.

Et quant à la Fortresse que les  
François ont entrepris de construire  
sur la Rivière Oniagara, et aux Sie  
Anglois qui ont été arrêtés, Milord Albemarle  
est

est chargé par la Cour de Demander que  
des Ordres les plus express soient envoyés  
à Mons<sup>r</sup>. de la Jonquiere de se desister des  
Procédez aussi injustes & particulièrement,  
de faire raser immédiatement la Fortresse  
dont il est question, et de faire retirer les  
François, ou autres Peuples, qui leur sont  
alliés, qui s'y trouveroient. Comme aussi  
de faire rendre aux Sie Anglois, et leur  
Liberté, et une ample Reparation des  
Fortes et des Pertes qu'on leur a fait  
souffrir. Et Enfin que les Personnes qui  
ont commis ces Exces soient punies d'une  
Maniere à servir d'Exemple à ceus qui  
auroient envie à l'avenir de faire  
une pareille Tentative

Memorial presented  
from Le Comte  
D'Albemarck &  
M<sup>rs</sup>. Bouville's by  
Paris 1752.

N<sup>o</sup> 22.

(Copy)